



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Enseignement obligatoire

## Etablissement primaire Chêne-Bourg

Etablissement Chêne-Bourg  
Anne Davie, Directrice  
Avenue de Bel-Air 35  
1225 Chêne-Bourg

**Aux responsables légaux des élèves de  
l'établissement Chêne-Bourg**

**Ecoles De-Haller, Floraire, Petit-Senn et  
Place-Favre**

Chêne-Bourg, le 30 avril 2020

Chers Parents,

J'espère que vous et vos proches allez bien. Je vous informe que les écoles seront à nouveau ouvertes dès le lundi 11 mai prochain. Les modalités de reprise, conformément aux recommandations sanitaires et aux prescriptions fédérales et cantonales sont fixées comme suit :

### **Du 11 mai au 22 mai :**

Présence à l'école par ½ journées et par ½ classe. :

- groupe 1 : tous les matins semaine du 11/05 et tous les après midi semaine du 18/05
- groupe 2 : tous les après-midi semaine du 11/05 et tous les matins semaine du 18/05
- Les enseignants définissent les groupes.

Pas de cours le mercredi matin.

**L'organisation à partir du 25 mai** dépendra des décisions fédérales et cantonales et vous sera communiquée dès que possible.

**Un accueil minimum** est proposé pour les enfants des personnels prioritaires et pour les enfants pour lesquels aucune autre solution de garde n'a pu être trouvée. Les enseignants de vos enfants recenseront vos besoins. Les horaires pour tous les enfants accueillis sont de 8h à 11h30 ou de 13h30 à 16h.

L'arrivée et la sortie des élèves pour cet accueil minimum est prévu aux endroits suivants :

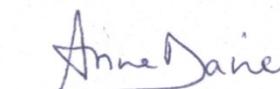
- Devant l'entrée de l'école Floraire
- Devant l'entrée du restaurant scolaire de l'école Place Favre
- Dans le préau des plus jeunes (ancienne école du Plateau) à De Haller
- Dans le préau « foot » à l'école Petit-Senn.

**Enfants inscrits au parascolaire** : seuls les enfants présents en classe ou à l'accueil minimum peuvent s'y rendre :  
- le matin peuvent déjeuner au restaurant scolaire  
- l'après-midi peuvent rester à l'accueil de 16h à 18h.

**Les règles sanitaires** à respecter sont durables pour se préserver les uns et les autres du COVID 19. Je vous remercie donc de les rappeler à vos enfants et de souligner l'obligation absolue de les respecter : lavage des mains, distance envers les adultes, tousser dans son coude ou dans un mouchoir jetable, ne pas se serrer la main ou s'embrasser...

**Je transmets à nouveau toute ma reconnaissance et mes remerciements** au personnel soignant, aux commerçants, aux policiers... et personnels de l'enseignement primaire pour tout leur travail.

**Prenez bien soin de vous et des vôtres.** Au grand plaisir de vous revoir bientôt, je vous adresse, chers Parents, mes chaleureuses salutations.

  
Anne Davie, Directrice